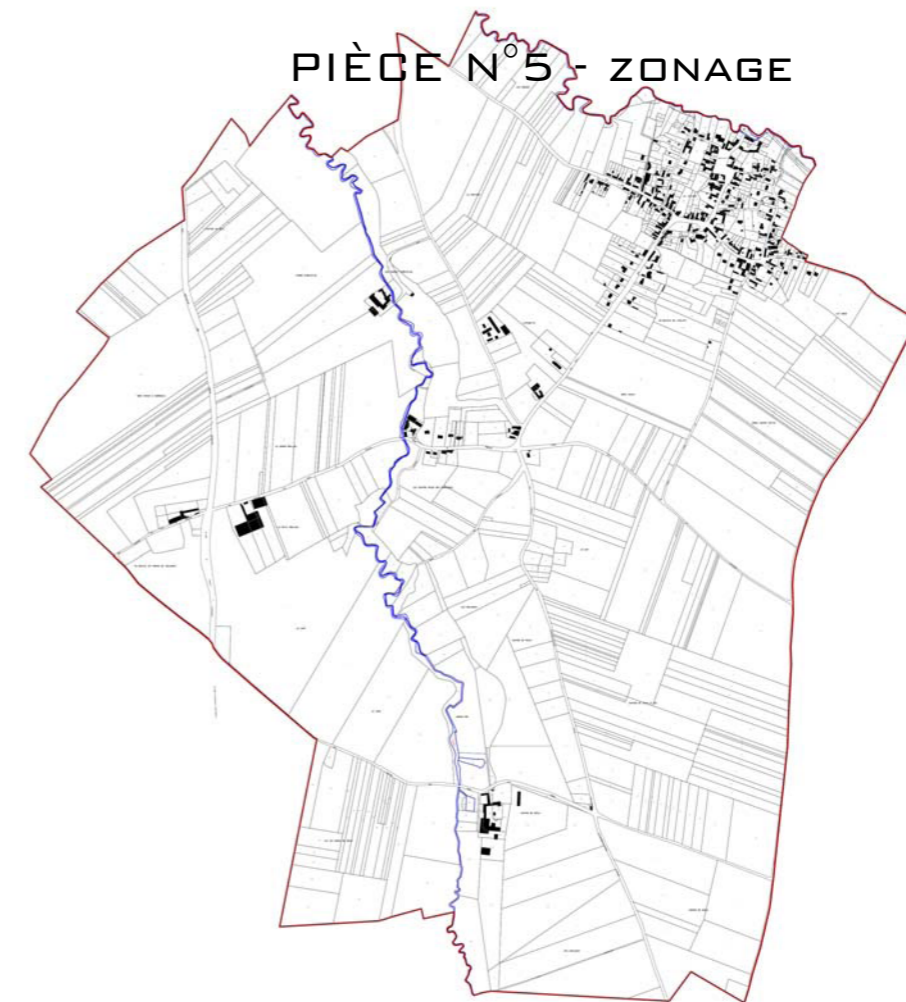


# Commune de Saint Martin-sur-Ecaillon

## PLAN LOCAL D'URBANISME



Elaboration du PLU - Document arrêté le :

Document approuvé le :



Agence Fabienne Guinet Paysagistes 1197 Route d'Arras  
59554 Raillencourt Sainte Olle  
Tel: 03 27 70 31 72  
E-mail: fabienne.guinet@club-internet.fr

IngESPACES

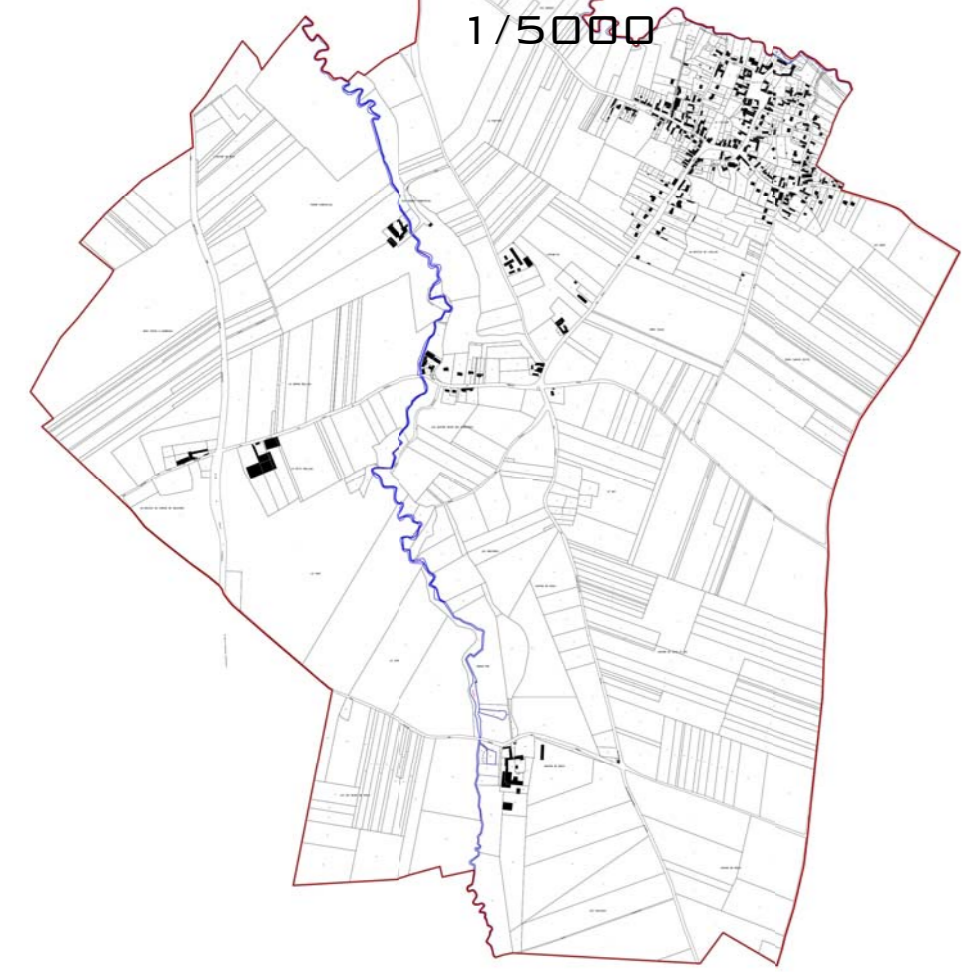
Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

Infrastructures - Environnement - Urbanisme

23 rue Alfred Nobel  
77420 Champs Sur Marne  
Tél : 01 64 61 86 24  
Fax: 01 60 05 03 62

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

PIÈCE N° 5A / PLAN DE ZONAGE  
1/5000



Elaboration du PLU - Document arrêté le :

Document approuvé le :

InGESPACES  
23 rue Albert Roblot  
59250 Courmoulin - Saint Martin  
Tél : 01 64 61 86 24  
Fax : 01 64 61 81 52

**ZONES**

- Zone UA (tissu ancien relativement dense et présentant des caractéristiques traditionnelles de l'urbanisation)
- Secteur UAi (tissu ancien situé en zone inondable)
- Zone UB (tissu récent, peu dense et présentant des caractéristiques en rupture avec l'urbanisation traditionnelle du vieux village)
- Zone UE (zone d'implantation d'équipements)
- Zone A (zone agricole)
- Secteur Ah (zone agricole où l'habitat est déjà existant)
- Zone N (zone naturelle à protéger en raison de leur intérêt paysager, environnemental etc...)
- Secteur Ni (zone naturelle soumise aux risques d'inondation)
- Secteur Nh (zone naturelle où l'habitat est déjà existant)
- Espace boisé classé
- Bâtiments agricoles qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R 123-7 du code de l'urbanisme

**RISQUES**

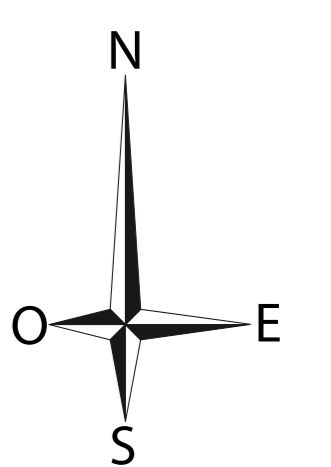
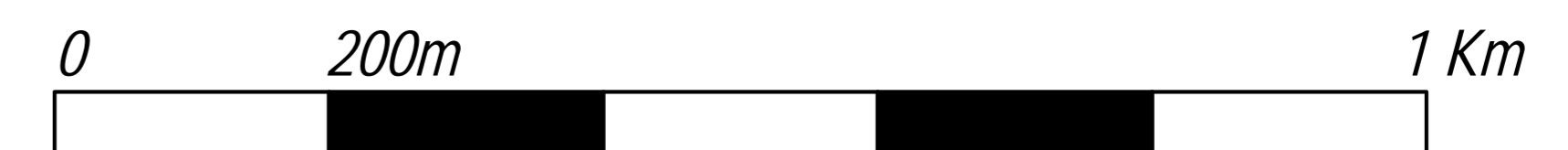
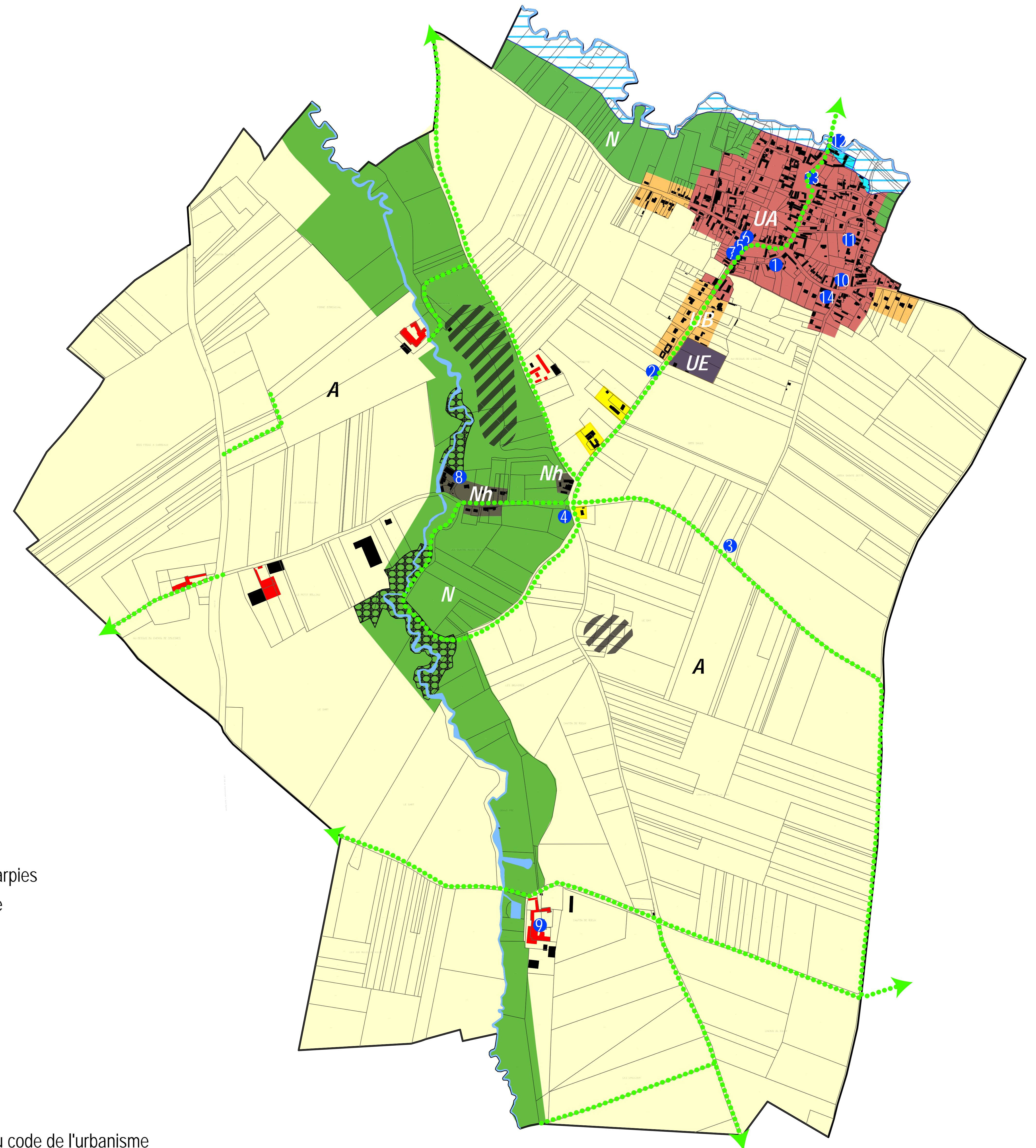
- Aléa retrait gonflement des sols argileux (aléa faible)
- Risque Inondation
- Phénomène de remontées de nappes phréatiques
- Phénomène de coulées de boue
- Risque sismique modéré (aléa 3)

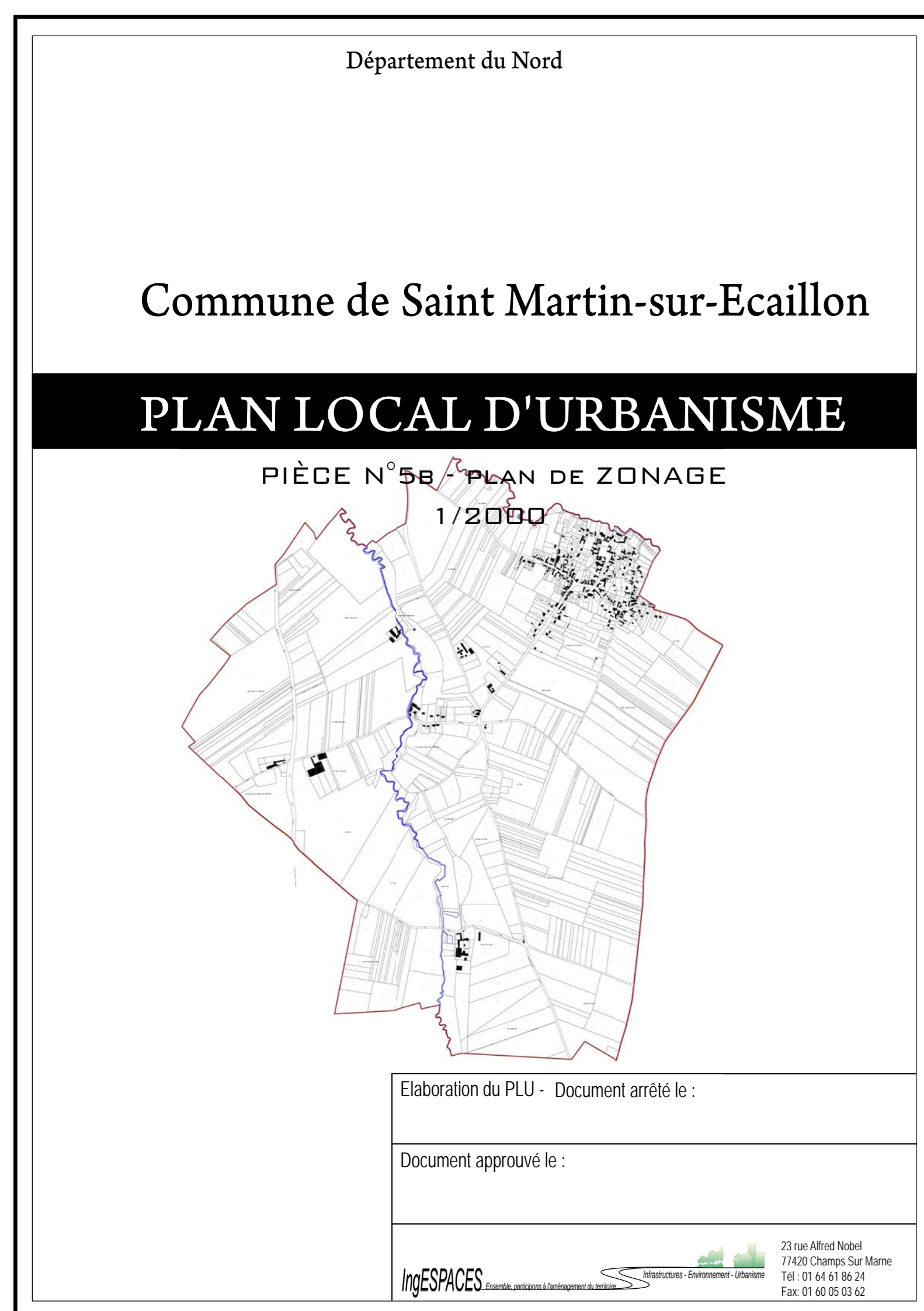
Risque de mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières (source communale)

**PROTECTIONS**

- Eléments bâtis remarquables protégés au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- 1- Eglise
- 2- Chapelle Notre Dame
- 3- Chapelle Sainte Zette
- 4- Calvaire
- 5- Blocures, soubassements grès - rue Villars
- 6- Blocures, soubassement grès, arbre de vie - rue du Maréchal Leclerc
- 7- Notre Dame du mont Carmel - rue Villars
- 8- Hameau le Calvaire, moulin sur le ruisseau des Harpies
- 9- Ferme du cour à Rieux: Ancien prieuré de l'abbaye d'Anchin, soubassement grès, porche surmonté d'un pigeonnier, Wimbergues
- 10- Wimbergues et arbre de vie - rue d'Alsace
- 11- Blocure, soubassement grès - rue d'alsace
- 12- Moulin sur l'Ecaillon - rue Anatole France
- 13- Blocure - rue d'Alsace
- 14- Ferme - rue pasteur
- Chemins protégés au titre de l'article L123-1-5-6° du code de l'urbanisme

Eléments du paysage naturel protégé au titre de l'article L 123 1 5 7° du code de l'urbanisme (voir plan 5c)





### ZONES

- Zone UA (tissu ancien relativement dense et présentant des caractéristiques traditionnelles de l'urbanisation)
- Secteur UAi (tissu ancien situé en zone inondable)
- Zone UB (tissu récent, peu dense et présentant des caractéristiques en rupture avec l'urbanisation traditionnelle du vieux village)
- Zone UE (zone d'implantation d'équipements)
- Zone A (zone agricole)
- Secteur Ah (zone agricole où l'habitat est déjà existant)
- Zone N (zone naturelle à protéger en raison de leur intérêt paysager, environnemental etc...)
- Secteur Ni (zone naturelle soumise aux risques d'inondation)
- Secteur Nh (zone naturelle où l'habitat est déjà existant)
- Espace boisé classé
- Bâtiments agricoles qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R 123-7 du code de l'urbanisme

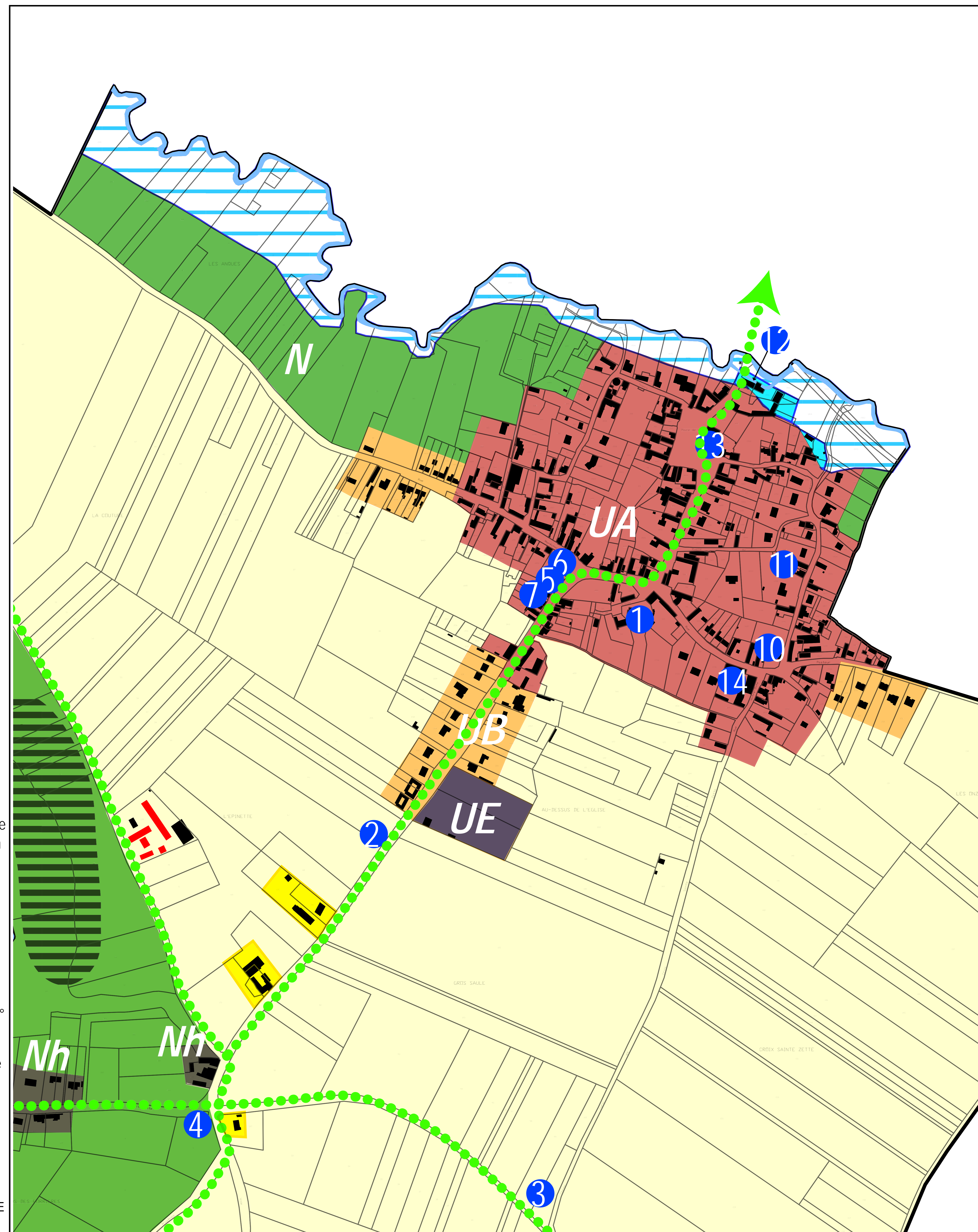
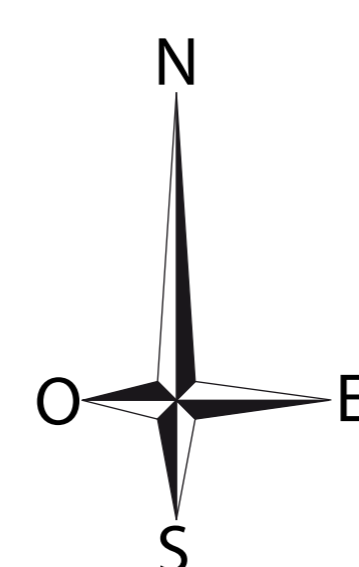
### RISQUES

- Aléa retrait gonflement des sols argileux (aléa faible)
- Risque Inondation
- Phénomène de remontées de nappes phréatiques
- Phénomène de coulées de boue
- Risque sismique modéré (aléa 3)
- Risque de mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières (source communale)

### PROTECTIONS

- Eléments remarquables protégés au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- 1- Eglise
- 2- Chapelle Notre Dame
- 3- Chapelle Sainte Zette
- 4- Calvaire
- 5- Blocures, soubassements grès - rue Villars
- 6- Blocures, soubassement grès, arbre de vie - rue du Maréchal Leclerc
- 7- Notre Dame du mont Carmel - rue Villars
- 8- Hameau le Calvaire, moulin sur le ruisseau des Harpies
- 9- Ferme du cour à Rieux: Ancien prieuré de l'abbaye d'Anchin, soubassement grès, porche surmonté d'un pigeonnier, Wimbergues
- 10- Wimbergues et arbre de vie - rue d'Alsace
- 11- Blocure, soubassement grès - rue d'alsace
- 12- Moulin sur l'Ecaillon - rue Anatole France
- 13- Blocure - rue d'Alsace
- 14- Ferme - rue pasteur
- Chemins protégés au titre de l'article L123-1-5-6° du code de l'urbanisme
- Eléments du paysage naturel protégé au titre de l'article L 123 1 5 7° du code de l'urbanisme (voir plan 5c)

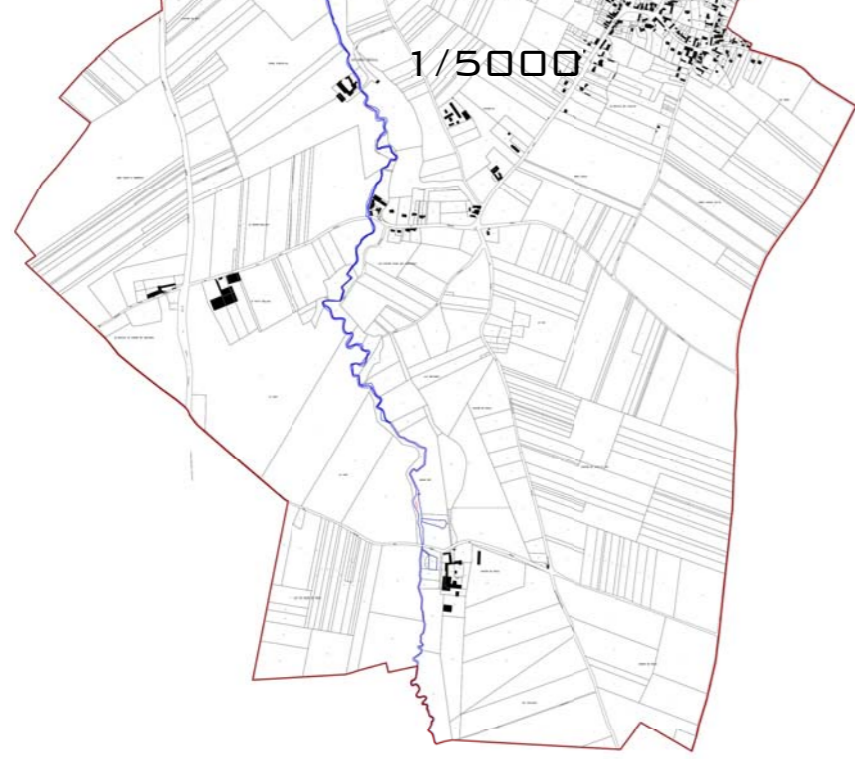
0 100m 500 m



Commune de Saint Martin-sur-Ecaillon

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

PIÈCE N°50 - PLAN DES ELEMENTS DU PAYSAGE  
PROTEGES AU TITRE DE L'ARTICLE L123 1 5 7  
DU CODE DE L'URBANISME



Elaboration du PLU - Document arrêté le :

Document approuvé le :

**IngeSPACES** 23 rue Alfred Nobel  
77420 Champs Sur Marne  
Tel : 01 84 61 88 24  
Fax : 01 80 05 03 62

**PROTECTION DES ELEMENTS DU PAYSAGE  
AU TITRE DE L'ARTICLE L 123 1 5 7**

-  Prairies
-  Haies bocagères et alignements d'arbres
-  Patrimoine architectural
-  Boisements

